



La réforme accompagne notamment une nouvelle loi cantonale visant à favoriser l'intégration des élèves à besoins spéciaux. KEYSTONE

L'enseignement spécialisé bientôt sous un seul toit

ÉCOLE • *Un Office médico-pédagogique chapeautera la prise en charge des élèves à «besoins spéciaux». La mise en œuvre du dispositif inquiète.*

MARIO TOGNI

La vaste réorganisation de l'enseignement spécialisé à Genève arrive à terme... du moins sur le papier. Hier soir, le chef du Département de l'instruction publique (DIP), Charles Beer, présentait à l'ensemble du personnel du secteur – enseignants, éducateurs, psychologues, logopédistes... – un projet de rapport final posant les bases d'une réforme très attendue.

Une équation complexe

Avec comme point d'orgue la création d'un Office médico-pédagogique (OMP) censé chapeauter, dès la rentrée 2010-2011, la prise en charge de tous les élèves à «besoins spéciaux» de 0 à 20 ans. Cet organisme regroupera des compétences et des financements aujourd'hui partagés entre plusieurs institutions (Service médico-pédagogique,

Direction générale de l'enseignement primaire), un enchevêtrement qui a suscité moult dysfonctionnements.

«Avec cet office, on se donne les moyens d'assurer un suivi des élèves et de répondre adéquatement à leurs besoins particuliers», assure Frédéric Wittwer, secrétaire général du DIP. L'équation est d'autant plus complexe que le secteur spécialisé concerne tant des enfants avec un lourd handicap mental que des personnes souffrant de troubles d'apprentissage plus ou moins légers... Il ajoute que le dispositif permettra également de mieux «anticiper la demande». Lors de la rentrée 2008-2009, de nombreuses requêtes d'encadrement dans le spécialisé n'avaient pas pu être satisfaites.

Par ailleurs, cette réforme s'inscrit dans un cadre plus large. Elle accompagne notamment une nouvelle loi cantona-

le visant à favoriser l'intégration des élèves à besoins spéciaux dans un cursus scolaire ordinaire. Pour répondre à des transferts de charges de la Confédération, les cantons se sont entendus pour aller dans ce sens et adapter leurs systèmes éducatifs d'ici à 2011.

Quid des moyens?

Sur le fond, cette réorganisation du secteur spécialisé est saluée par les milieux concernés. Mais son élaboration n'a pas été sans heurts et sa future mise en œuvre suscite bien des inquiétudes. Car la réforme en reste au stade théorique, souligne Anne-Michèle Stupf, secrétaire générale d'Insieme Genève, une association de parents et d'amis de personnes handicapées. «J'applaudis le projet, mais on ne pourra pas le réaliser sans moyens. Or dans le contexte politique actuel, c'est loin

d'être acquis.» Par ailleurs, le timing de mise en place lui semble à l'évidence «beaucoup trop court. Il nous manque énormément d'éléments concrets, alors que des parents commencent déjà à nous demander quoi faire pour la rentrée 2010.»

Olivier Baud, président de la Société pédagogique genevoise, partage cet avis mais se montre encore plus sévère, notamment sur la méthode. «Il n'y a pas eu de concertation, c'est inadmissible! On apprend par exemple que le cahier des charges du personnel du futur OMP est à bout touchant, alors que nous n'en avons jamais parlé...» Il attendait davantage d'explications lors de la séance d'hier soir. En vain. «On a de plus en plus l'impression que tout est déjà décidé», poursuit-il. Du côté du DIP, on réfute ces accusations, tout en assurant que le calendrier sera tenu. |